Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 026-212600886-20260622-DELIB2026_61-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.61 Séance du 22 juin 2026

Présidence de Madame Elise CLÉMENT
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 22 juin 2026 à 19h30, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 16 juin 2026 en séance publique par Madame le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLÉMENT, Maire de Chatuzange le Goubet.
La séance débute à 19h30.

Etaient présents : Elise CLÉMENT, Bruno PEUDEVIN, Natacha TRUCHET-COMTE, Gilles GARNIER, Coralie DAMAISIN-JAMONET, Fabrice GAY, Stevie BONNARD, Jean-Marc ANDRÉ, Marina THON, Christian GAUTHIER, Pascal BERRANGER, Jean-Michel SARZIER, Ghislaine ABISSET, Christelle DATOLA, Nathalie ZAMMIT, Christophe BEDOUAIN, Bertrand BECORPI, David LEJON, Vincent PRADON, Audrey DUPONT, Eric SAULLE, Bruno LAFFONT, Nadège ROUX, Séverine BILLON, Marie-Charlotte BOURNE, Coralie MANDON, Jérôme CAMACHO.

Ont donné pouvoir : Florence DEGOUGE à Marina THON, Lola CHANCEAU à Bruno PEUDEVIN.

Conseillers municipaux présents : 27

Séverine BILLON a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Dénomination de la future voie qui relie la Route des Moulins et les futurs collectifs derrière l'école Simone Veil

Rapporteur : Bruno PEUDEVIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2121-29,

Considérant que la dénomination des rues est indispensable pour l'accès aux immeubles et l'obtention d'adresses,
Considérant l'intérêt de la commune à identifier parfaitement chaque voirie et chaque site marquant,
Considérant la nécessité de dénommer la future voie qui relie la Route des Moulins et les futurs collectifs derrière l'école Simone Veil,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** de la dénomination officielle de la future voie qui relie la Route des Moulins et les futurs collectifs derrière l'école Simone Veil, comme suit **:** Allée de la Petite Forêt.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26300

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 026-212600886-20260622-DELIB2026_61-DE

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2026-061